



Probleme charges,co-locataires,bailleur

Par **Lady One**, le **18/07/2009** à **23:32**

Bonjour,

Bonjour,

Je vis depuis deux ans dans un appartement à Toulouse géré par une Agence de location. **J'ai signé un contrat de co-location donc CONTRAT SOLIDARITE.** Donc je suis co-locataire officielle sur le bail que je partage avec un autre co-locataire qu'on appellera Mr. X.

Mon co-locataire habite cet appartement depuis 4 ans et **beaucoup d'autres co-locataires ont partagé cet appartement avec Mr. X avant ma venue...**

Un jour, **l'agence nous a réclamé des charges légales (charges poubelles) qu'ils avaient omis de réclamer.**

Ces charges démarrent depuis 3 ans avant ma venue.

Après avoir payé mes charges dues depuis mon arrivée, l'agence nous réclame en plus de payer les charges des tous les autres co-locataires qu'il ya eu avant ma venue.

L'agence réclame à moi et Mr. X de payer l'intégralités des charges.

De plus, je suis enceinte de 4 mois et je souhaite partir mais tant que toutes les charges ne sont pas réglées, **l'agence refuse mon départ même si Mr. X est d'accord.**

_ ONT-ILS LE DROIT DE NOUS RECLAMER CES CHARGES ?

(ou de ME réclamer ces charges, sachant que mon co-locataire n'a pas payé les siennes)

_ COMME JE SUIS ENCEINTE, PUIS-JE FAIRE JOUER LA LOI EN MA FAVEUR POUR ME

LIBERER DE CET APPARTEMENT ?

(appartement pas très confortable, Mr X. et ses amis n'ont pas une vie saine, ils fument, boivent, appartement au 2ème étage situé sous les toits,...)

_ JE CONTINUE DE PAYER UN LOYER ET UNE ASSURANCE DANS UN APPARTEMENT DANS LEQUEL JE NE VIS PLUS, comment puis-je AU PLUS VITE ARRETER DE PAYER CE LOYER ?

Merci beaucoup de m'orienter...